

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

**Convocation :** 21/06/2023  
**Affichage de la liste des délibérations :** 29/06/2023

**Membres en exercice :** 17 **Président :** Madame BATUT  
**Présents :** 11 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juin, à 18 heures 00, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**A DONNÉ PROCURATION**

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Françoise BATUT

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

**CESSION DU VÉHICULE DU CCAS RENAULT KANGOO IMMATRICULÉ BD-201-ZJ**

**RAPPORTEUR :** Françoise BATUT

Le Centre Communal d'Action Sociale de Givors est propriétaire d'un véhicule de la marque Renault Kangoo immatriculé BD-201-ZJ.

Suite à la location du nouveau véhicule frigorifique, il convient de céder ce véhicule.

Les caractéristiques du bien à céder est le suivant :

Modèle : **RENAULT Kangoo**

Immatriculation : BD-201-ZJ

Date de première mise en circulation : 30/11/2010

Année d'achat : 29/12/2010

Prix d'achat : 24 461,67 euros

Numéro attribué dans l'actif de la commune : 208

Il a été décidé de vendre ce bien sur le site de vente aux enchères Agorastore, site dédié aux collectivités, avec une date limite d'enchères fixée au 20 juin 2023.

Le montant de la dernière enchère pour le véhicule RENAULT Kangoo a été de 4 500 €.

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et de la famille, le Conseil d'Administration administre les affaires du CCAS, ce qui inclut la gestion des biens qui lui sont propres.

Ainsi, il est proposé de céder ce bien aux enchères et d'arrêter le conformément aux dernières enchères.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**12 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** la cession du véhicule communal RENAULT Kangoo BD-201-ZJ au prix de 4 500 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente du bien ;
- **DE DIRE** que la recette sera inscrite au budget 2023 du CCAS.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Béregère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.